

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 17 (1925)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Étranger

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'un avant-projet de convention sur les maladies professionnelles, mais il constate que ce projet ne vise pas toutes les opérations de la fabrication qui sont influencées par le mercure.

Le congrès a composé le comité exécutif de la fédération des personnes suivantes: président: Staub (Allemagne); vice-président: Milau (France); secrétaire: Reina (Italie).



## Etranger

**France.** La Confédération générale du travail a tenu son congrès national du 26 au 30 août, à Paris, au Manège Japy, remarquablement décoré pour la circonstance. Dans la salle, sur un fond rouge, se détache le groupe « Réconciliation » du sculpteur Emile Derré, représentant l'humanité serrant dans ses bras un soldat allemand et un soldat français se donnant le baiser fraternel.

La présence de ce groupe dans cette salle et plus tard les acclamations qui accueillirent le camarade Grassmann de l'Union générale des syndicats allemands sont un témoignage de la volonté de paix qui anime les travailleurs de France.

Le congrès coïncidait avec le 30<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la C.G.T. Un nombre inusité de délégués étrangers avait répondu à l'invitation de nos amis de France; en raison de cette circonstance, il y en avait d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Canada, d'Espagne, de Hollande, d'Italie, du Luxembourg, de Pologne, de Roumanie, de Suède, de Tchécoslovaquie et de Suisse. Le camarade Oudegeest représentait la Fédération syndicale d'Amsterdam.

En souhaitant la bienvenue aux délégués présents, et tout particulièrement aux représentants des centrales nationales amies, Jouhaux rappela les 30 années de vie fiévreuse au cours desquelles les travailleurs ont tenté de réaliser le programme des réformes que, dès 1895, les congrès confédéraux ont élaboré. La vie de la C.G.T. peut se diviser en quatre époques: de 1895—1900, c'est la période d'organisation. Les syndicats sont groupés dans deux organismes centraux qui n'ont pu réaliser leur unité administrative.

Dans la deuxième période, 1900 à 1914, les fédérations d'industries et les bourses du travail ont réalisé leur unité au sein de la Confédération générale du travail. Le mouvement syndical se détache des partis politiques. Il entend conserver sa complète autonomie.

La troisième époque comprend 1914 à 1920. Les organisations syndicales font de leur mieux pour appuyer du soulagement matériel et un réconfort moral aux misères des familles des mobilisés. Des grèves éclatent. Les syndicats patronaux acceptent de discuter avec les syndicats ouvriers. Les méthodes d'action ouvrière s'en ressentent. Les travailleurs font preuve de beaucoup de tenacité et de volonté et agissent avec calme et dignité. La C.G.T. donne l'impression profonde d'une force trempée au feu des expériences sociales et maîtresse de sa raison pour conduire le prolétariat à ses destinées de mieux-être. Ils luttent pour la journée de huit heures. Les travailleurs adhèrent en masse aux syndicats.

La quatrième période s'étend de 1920 à 1925. La C.G.T. a atteint une puissance inespérée. Deux millions de cartes confédérales sont réparties à travers le pays. Les fédérations sont toutes puissantes: le comité des Forges discute avec la fédération des métaux, qui groupe 250,000 adhérents. La Fédération nationale des entrepreneurs du bâtiment est contrainte de composer avec la fédération ouvrière. Les cheminots imposent aux gouvernements et aux compagnies le vote et la mise en ap-

plication d'un règlement qui grandit l'autorité de l'organisation à tel point, que le contrôle sur tout ce qui intéresse le travail dans les dépôts, dans les ateliers, dans les gares, n'est pas contesté aux travailleurs. Mais la C.G.T. ne peut résister aux exigences de ses adhérents, dont les huit dixièmes sont nouvellement inscrits dans les syndicats. Venus à l'organisation avec le seul espoir d'obtenir immédiatement des améliorations à leurs conditions d'existence, ces hommes sont dominés par des personnalités dont l'impétuosité masque mal leur désir de diriger le mouvement ouvrier. En mai 1920, la Confédération dut se lancer dans un mouvement dont la préparation était incomplète et dont les revendications étaient encore incomprises par l'opinion publique. La dissolution de la C.G.T. fut prononcée par le tribunal correctionnel. Le bilan de cette grève fut désastreux: 25,000 cheminots révoqués, des milliers d'ouvriers de l'industrie privée congédiés, persécutés par le patronat ou emprisonnés.

Ce fut ensuite la campagne de dénigrement, de suspicions dirigée contre les militants, la participation du parti communiste à cette agitation, la constitution des comités syndicalistes ou, en d'autres termes, le noyau-tage des fédérations, des unions départementales, des syndicats.

Puis, ce fut la scission et, aujourd'hui, la C.G.T. a repris sa marche ascendante, conclut Jouhaux au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Avant d'aborder la discussion du rapport moral, le congrès prend connaissance de plusieurs lettres.

La première émane de la C.G.T.U. Elle demande de tenir un congrès interconfédéral d'unité. Une deuxième lettre propose à la C.G.T. de recevoir une délégation, qui serait chargée d'apporter aux délégués réunis à la salle Japy un message d'unité, la C.G.T.U. accepterait, par réciprocité, également une délégation de la C.G.T.

Les syndicats autonomes (anarchistes, syndicalistes) demandaient aussi d'être reçus par les délégués de la C.G.T. pour y apporter leur point de vue sur l'unité.

Enfin, Tomsky, président du conseil central des syndicats russes, invitait la C.G.T. à envoyer, conjointement avec la C.G.T.U., une délégation en Russie pour y étudier la situation de la classe ouvrière. Une proposition de passer à l'ordre du jour fut repoussée, puis, par un vote par mandat, le congrès décida par 2762 voix contre 1500 et 30 abstentions, de recevoir ces délégations.

Toute la discussion sur le *rapport moral* porta en réalité sur la question de l'unité. Un représentant d'un syndicat de Bordeaux, qui a participé récemment à un voyage en Russie, vint faire partie de l'invitation faite par Tomsky de constituer une délégation officielle pour se rendre en Russie: « Rassurez-vous », dit-il aux congressistes, « parti là-bas réformiste, j'en suis revenu réformiste; le régime russe que j'ai pu constater, n'a rien de révolutionnaire. Je n'ai pas vu là-bas la liberté, ni la situation sociale que j'avais espéré y voir. J'ai trouvé là-bas des camarades qui ont essayé de créer une société meilleure sur des bases doctrinaires, mais qui ont été débordés par les circonstances. Il est nécessaire de ne pas laisser déperir la révolution russe, de l'aider de nos conseils dans sa situation, qui n'est pas brillante. Voilà pourquoi je vous demande d'accepter l'offre des Russes. »

Un cheminot aux cheveux blancs vint rappeler le passé: « Nos luttes ne ressemblaient pas à celles d'aujourd'hui. Alors nous nous compptions en révolutionnaires et en réformistes. Les thèses s'opposaient nettement. Les premiers voulaient l'action directe, l'action dans la rue pour les réformes. Ils voulaient que celles-ci fussent enlevées et conquises par le prolétariat seul, en dehors

de toutes les autres forces. Les réformistes prétendaient employer tous les moyens, quels qu'ils fussent, pour améliorer la situation des salariés. » Il concluait franchement en affirmant que personne n'oseraient plus soutenir que l'action syndicale doive se développer maintenant selon les méthodes admises par la C.G.T. avant 1912: « Il faut mettre un terme à cette action qui consiste à être essentiellement et en permanence contre tout, à créer des comités de grève générale, à faire des grèves prétendues générales, à afficher des placards qui valaient tout juste à nos militants d'être mis à l'ombre; nous avons jusqu'ici suffisamment discuté doctrine, pour nous occuper de prendre des engagements en concordance avec les moyens d'action de la C.G.T. »

Ce dernier discours reflétait un peu l'opinion de la plupart des orateurs. Les partisans des anciennes méthodes syndicales n'étaient qu'une poignée. Les délégués de la C.G.T.U. obtinrent la parole avant le vote sur le rapport moral. Il en fut de même du représentant des autonomes. L'un et l'autre n'apportèrent rien de nouveau. Dans la discussion qui suivit cette audition, un délégué se déclara partisan de l'unité et la tenue immédiate d'un congrès mixte; un autre estima que cette unité ne serait possible qu'après une préparation assez longue, mais la plupart doutèrent de la sincérité des offres faites. « Aujourd'hui, l'on est plein de politesse, mais demain, les injures recommenceront! »

*Jouhaux* défendit longuement et brillamment le rapport de gestion. Il répondit à chacun des orateurs de la minorité, auquel il rappela tout ce qu'avait réalisé la C.G.T. depuis qu'il lui était possible de travailler effectivement plutôt que de perdre le plus clair de son temps en de vaines disputes.

Le congrès fit un gros succès à *Jouhaux* lorsque, s'adressant aux jeunes, il leur dit que demain, à l'heure des difficultés, ils se retourneront vers leur passé pour y puiser des encouragements et aussi pour faire la différence entre leurs enthousiasmes et l'action réalisatrice. « Un militant n'a pas le droit de se laisser déborder par les enthousiasmes. Il doit regarder froidement les conséquences de telle ou telle action; il doit sauvegarder la force et la puissance du mouvement ouvrier. S'il ne le fait pas, il trahit son mandat. » Et alors, au milieu de l'émotion générale, Jouhaux déclara: « Il y a une heure dans ma vie, où j'ai trahi le mandat qui m'était confié, c'est quand, céder à vos décisions, j'ai dit oui à la grève générale réclamée par les cheminots! » (en 1920, rédaction). De ce jour ont commencé les tribulations de la C.G.T., qui aboutirent à la scission.

Le conseil économique, la question russe, l'Internationale syndicale, l'unité, les relations avec le parti socialiste, la question du Maroc, et, finalement, le rôle de la C.G.T. dans la question de la paix, tous ces problèmes furent analysés par l'orateur. Au sujet du Maroc, il rappela la campagne menée par les militants syndicalistes contre l'exploitation des gisements marocains par des sociétés capitalistes et la remise de ces mines à un monopole d'Etat. Il fit, en terminant, l'apologie de la paix, pour laquelle les militants de la C.G.T. n'ont cessé de travailler dans les organismes internationaux.

Le vote sur le rapport moral donna le résultat suivant: Votants 1659 syndicats avec 4128 voix. Pour l'adoption du rapport ont voté 1628 syndicats avec 4027 voix, contre 15 syndicats avec 53 voix. Abstentions 16 syndicats avec 48 voix.

La mise au point de la réponse à donner à la C.G.T.U. sur l'unité, fut renvoyée à une commission. La proposition qu'elle présenta au congrès émanait de l'unanimité de ses membres: Elle rappelait que la création il y a 30 ans de la C.G.T. avait réalisé l'unité ouvrière. La reconstitution de l'unité doit rester le but de tous

les syndiqués, mais elle ne sera possible qu'au sein de la Confédération générale du travail. Elle ne peut se faire que: localement par la reconstitution d'un seul syndicat confédéré, nationalement par l'existence d'une seule fédération confédérée, régionalement par l'adhésion de tous ces syndicats à l'Union départementale confédérée, internationalement par l'entrée de toutes les centrales nationales dans la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam. Pour être réelle et bienfaisante, l'unité doit être voulue loyalement et la liberté de pensée garantie à tous ses adhérents. La subordination des éléments scissionnistes à l'action d'un parti politique (communiste) est incompatible avec la réalisation sincère de l'unité.

Cette réponse fut adoptée par le congrès par 1627 syndicats sur 1768 contre 118 syndicats et par 3936 voix contre 365. Les abstentions comprenaient 23 syndicats disposant de 72 suffrages. Ce résultat fut accueilli par des applaudissements frénétiques. L'un des congressistes faisant allusion aux paroles du leader communiste Treint, crio d'une voix sonore: « Voilà un vote qui prouve que la volaille n'est pas prête à se laisser plumer! »

Par toutes les voix contre sept, le congrès décide de ne pas accepter l'invitation d'envoyer une délégation en Russie.

Plusieurs questions à l'ordre du jour avaient été renvoyées à l'examen de commissions spéciales. Les rapporteurs vinrent tour à tour annoncer le résultat de leurs délibérations. La commission concernant les *vacances payées* présente une résolution reconnaissant la nécessité d'un repos annuel rétribué, qui, pour être efficace, ne saurait être inférieur à 21 jours. Mais, soucieux des réalités et des difficultés présentes, « il (le congrès) ne s'opposerait pas à ce que cette réforme soit réalisée par étapes, sans que toutefois le minimum de durée de ces vacances soit inférieur à 12 jours ». La résolution s'étend ensuite sur les modalités de paiement de ces vacances, les situations acquises dans certaines industries et administrations en cas d'élaboration d'une loi et souligne les déclarations gouvernementales faites sur cette question des congés payés. Une autre résolution concerne l'*inspection du travail*. Elle demande qu'il soit adjoint au service d'inspection, des délégués ouvriers désignés par les organisations syndicales, avec pour ceux-ci le droit de contrôle absolu. Le service d'inspection actuellement en vigueur ne répondant plus aux nécessités de l'époque.

La question de la protection de la femme et de l'enfant a fait l'objet d'un rapport présenté par une déléguée de Lyon. La résolution adoptée en conclusion de ce rapport vise l'amélioration des dispositions légales protégeant la femme avant et après l'accouchement, les soins médicaux, l'hospitalisation, le versement d'une indemnité basée sur le salaire vital payé dans la région habitée par la mère en cas d'incapacité de travail, les secours préventifs en cas d'abandon, etc.

La journée de huit heures et son application a aussi retenu l'attention du congrès. Les résistances patronales, les efforts de la classe ouvrière pour en assurer l'application loyale, tous ces arguments ont été condensés en une résolution engageant les organisations syndicales à redoubler d'énergie pour la conquête définitive de la journée de huit heures.

La réforme de l'enseignement, les assurances-accidents, les assurances sociales donnèrent lieu à d'intéressants rapports qui intéresseront vivement les délégués. Les représentants de la fédération de l'habillement firent adopter un vœu demandant à la commission administrative de la C.G.T. d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour que les ouvriers et ouvrières à domicile

soient considérés comme des salariés et non comme des artisans et pour que la loi sur les assurances sociales les considère comme des assurés obligatoires.

Le rapport sur la *main-d'œuvre étrangère* demande pour les travailleurs étrangers la liberté absolue de défendre leurs intérêts, la jouissance du droit syndical. La résolution présentée approuve la constitution du conseil national de la main-d'œuvre, auquel participe la C.G.T. et demande que ses différents services soient véritablement organisés sur une base paritaire, afin d'assurer aux organisations corporatives les garanties de contrôle nécessaires.

Le congrès a laissé la meilleure impression à tous ceux qui assistèrent à ses travaux. Jadis, on ne pouvait entendre que d'interminables discussions de tendances se déroulant au milieu de tumultes indescriptibles. Maintenant, c'est dans le calme le plus complet que s'abordent les problèmes syndicaux et de politique sociale. Les travaux sont ordonnés, bien conduits, on se retrouve en présence d'hommes ayant compris qu'il ne suffit pas d'affirmations bruyantes pour résoudre les difficultés et détruire les obstacles. Le mouvement syndical français s'est ressaisi, il grandit chaque jour en nombre; l'adhésion toute récente des 75,000 instituteurs français qui forment la fédération de l'enseignement, prouve le prestige moral dont jouit notre organisation sœur.

« Il nous est possible de faire du travail syndical, maintenant, et de reprendre l'offensive contre le patronat », voilà la phrase que nous avons entendue souvent dans nos conversations avec les délégués des diverses organisations. Plusieurs se préparent à consolider leur groupement par la création d'un service d'entraide à l'instar de ce que l'on possède dans les organisations syndicales étrangères; et cela aussi est significatif du sérieux avec lequel les militants songent à l'avenir de leur mouvement ouvrier. La C.G.T. française a devant elle une tâche immense pour réaliser ses espoirs, mais nous sommes certains qu'elle y travaillera de toute sa force et de toute son intelligence. Le congrès de 1925 nous en donne l'assurance.

**Allemagne.** Le troisième annuaire de la Confédération générale des syndicats allemands vient de paraître. Il nous apprend qu'en 1924, la centrale nationale allemande comptait 41 fédérations centrales, dont 4 se sont fusionnées avec d'autres, tandis qu'une a rejoint l'Afa (groupement fédéral de syndicats de fonctionnaires en relation avec la Confédération), de sorte qu'il reste encore 36 fédérations autonomes. Ces groupements ouvriers englobaient, à la fin de 1924, 3,975,000 membres, dont 743,405 femmes et 126,297 adolescents. Les syndicats libres, qui possédaient en 1913 environ 2,5 millions de membres, ont connu de 1919 à 1922 un véritable afflux de recrues. Leurs effectifs montèrent à 5,479,073 adhérents, en 1920 à 7,890,102, pour atteindre, en 1922, le chiffre moyen de 7,895,065, le mois de septembre de cette année ayant connu le chiffre le plus élevé: 8,068,938.

La régression dans le mouvement des effectifs, qui commença en automne 1922, s'accentua pendant l'occupation de la Ruhr, continua, tout en diminuant progressivement, pendant l'année 1924: premier trimestre, perte de 16,4% des effectifs; deuxième trimestre, 10,2%; troisième trimestre, 6,6%; quatrième trimestre, 1,2%. Pour l'année en cours, le mouvement a changé d'allure: le premier trimestre marque un progrès.

Trente-quatre centrales ont mené 33,855 mouvements de salaire, englobant 858,553 entreprises avec un personnel de 18,365,929 unités. Dans 30,196 cas, avec 16,226,080 intéressés, les mouvements furent réglés par accord, tandis que dans 3659 cas, on en vint à des grèves ou des lock-outs, dans lesquels 1,966,621 personnes, appartenant à 41,535 entreprises furent impliquées. Dans

30,846 cas, le mouvement aboutit à une amélioration des conditions de travail, dans 3009 cas il s'agissait de se défendre contre des aggravations. On a conclu 2045 conventions collectives, englobant 3,937,195 personnes, et on en a renouvelé 2921, englobant 3,783,482 intéressés. Il y eut 1167 lock-outs avec 1,220,383 lock-outés. Ces mouvements exigèrent une dépense de 15,584,573 marks, dont 14,044,750 marks pour les grèves et les lock-outs. Des augmentations de salaires furent acquises à 9,941,099 personnes à raison d'une moyenne hebdomadaire de 3,53 marks et à 3,909,941 personnes pour une moyenne de 1,81 mark par semaine.

**Allemagne.** La première semaine de septembre eut lieu à Breslau le congrès de l'Union générale des syndicats allemands. 320 délégués environ étaient présents et au moins 100 autres participants. Parmi ces derniers, il y avait des représentants de la Fédération libre des employés et de la Fédération des fonctionnaires. Etaient en outre représentés à ce congrès un certain nombre de fédérations de l'étranger, le Ministère du travail du Reich, le Ministère économique du Reich, l'Administration du travail du Reich, le Ministère prussien pour le commerce et les métiers, le gouvernement de Silésie, la ville de Breslau et le Tribunal du Reich. Etaient également présents en qualité d'hôtes des représentants de la banque ouvrière, de l'office des logements, de la prévoyance populaire, des sociétés de consommation, des caisses de maladie, de la société pour réforme sociale, de la fédération d'entreprises sociales en bâtiment, et du Bureau international du travail. On peut déjà se faire une image d'après cette liste d'hôtes de l'importance qui est attribuée aux syndicats allemands.

Les objets essentiels des délibérations étaient les suivants: rapport du comité fédératif, législation sociale en Allemagne, questions d'organisation, économie et syndicat et discussion des statuts fédératifs.

Après les discours usuels de bienvenue, le président, camarade Leipart, rapporta dans une causerie de deux heures, sur l'exercice écoulé. Il parla de la situation politique et économique et des luttes pour arriver à une meilleure position de la classe ouvrière au point de vue économique et social, notamment de la lutte pour la journée de huit heures. Il consacra un chapitre spécial à la lutte inaugurée par les communistes pour la réalisation de l'unité des syndicats. Dans le rapport du comité étaient contenues une série de propositions concernant les logements, le travail à domicile, les écoles professionnelles, la prévoyance populaire et le domaine coopératif, lesquelles furent adoptées dans le sens des propositions du comité fédératif après une vive et objective discussion. Une résolution acceptée déclare que par des luttes incessantes, il a été possible de reconquérir la journée de huit heures, presque complètement perdue sous l'influence de l'inflation, pour la moitié de la classe ouvrière; elle déclare en outre que cette lutte doit être continuée très énergiquement et qu'il doit être revendiqué auprès du gouvernement l'élaboration immédiate d'une loi sur la journée de huit heures.

La question des salaires joua un rôle non moins important. Malgré les luttes pour l'augmentation des salaires, ceux-ci ne sont encore nullement en rapport avec le coût de l'existence. Et c'est pourquoi le congrès recommande aux ouvriers de mener avec énergie la lutte pour l'obtention d'un salaire convenable.

Le camarade professeur Dr Hermberg, de Leipzig, rapporta ensuite sur « l'économie et les syndicats ». Son exposé présente également pour nous, Suisses, un grand intérêt. Il dit, entre autres, que la prospérité de l'économie ne dépend pas des frontières politiques. La crise, qui sévit partout, est moins une crise de matières premières qu'une crise de vente. La place nous manque malheureusement pour reproduire cet intéressant dis-

cours. Nous espérons cependant que celui-ci sera remis sous forme de brochure à la classe ouvrière. Après ce remarquable discours, le camarade Jäckel, président de la fédération des ouvriers du textile, référa sur la démocratie économique. Dans la discussion qui suivit, les affirmations de l'orateur ne furent pas simplement éclaircies, mais précisément complétées. Dans une résolution acceptée à l'unanimité, il fut déclaré: «... Ce n'est pas des bas salaires et une longue durée du travail avec des moyens technique surannés qui offrent le plus de garanties pour le développement économique et la capacité de concurrence de l'Allemagne sur le marché du travail, mais des hauts salaires, une courte durée du travail, des procédés de production rationnels ainsi qu'une organisation de l'économie.»

Une autre résolution demande que les ouvriers aient les mêmes droits que les patrons dans les questions du développement de l'économie, conformément à l'esprit et à la lettre de l'art. 165 de la Constitution du Reich.

Une proposition des communistes, invitant le congrès à désigner une délégation pour étudier la situation en Russie, fut repoussée par toutes les voix contre trois. Il fut déclaré à cette occasion qu'une délégation de la fédération des ouvriers mineurs, qui devait se rendre en Russie avec des propres traducteurs, s'était vu refuser l'autorisation de passer la frontière.

Le camarade Muller rapporta sur la législation sociale en Allemagne. Il commenta les reculs subis dans ce domaine durant ces dernières années et plaça au premier plan du développement de la législation sociale la revendication d'un droit ouvrier uniforme. C'est ainsi qu'il en fut décidé.

Des propositions émanant des communistes concernant l'appui de la « Rote Hilfe » et concernant la présentation d'un rapport d'une délégation ouvrière, récemment de retour de Russie, furent repoussées par toutes les voix contre deux ou trois. Un sujet qui était envisagé avec une grande appréhension par le congrès, était la question d'organisation; mais grâce à une entente intervenue avant le congrès, celle-ci put être liquidée très rapidement. Ce fut le camarade Grassmann, vice-président, qui référa. Il relata le développement historique des organisations syndicales d'Allemagne jusqu'au congrès de Leipzig en 1922, lequel chargea le comité d'élaborer un nouveau projet d'organisation. Il ressortit de l'examen approfondi de la question que l'exercice d'une contrainte quelconque pourrait être accompagnée des plus tristes conséquences, vu que l'existence de toutes les organisations entre en considération. Ce point de vue fut aussi partagé par les chauds partisans des pures fédérations d'industrie et c'est pourquoi le comité fédératif fut à même de présenter une résolution (qui est un compromis), qui devrait être acceptée à l'unanimité. Les principaux représentants de la fédération d'industrie exprimèrent leur manière de voir dans des déclarations; ceux ayant une opinion diamétralement opposée en firent de même.

Finalement, la résolution présentée fut acceptée contre les voix des ouvriers métallurgistes pour lesquels elle n'allait pas assez loin.

Dans cette résolution, la fédération d'industrie est reconnue comme opportune. En cas de mouvements auxquels participent plusieurs fédérations, les fédérations sont engagées de travailler la main dans la main. La direction des luttes de salaire revient à l'organisation comptant le plus grand nombre de participants. En cas de mouvements partiels parmi des groupes, ceux-ci doivent se mettre en rapport avec les autres organisations. Enfin, il est du devoir de toutes les fédérations affiliées de défendre et de travailler pour l'unité de l'Union générale des syndicats allemands.

Il fut ensuite décidé quelques modifications aux statuts, par lesquelles les efforts de concentration doivent être activés.

Une proposition, qui a déjà été souvent traitée chez nous, concernant l'uniformisation des livrets de membre, fut repoussée à cause des difficultés techniques.

La nomination du comité fédératif donna presque une réélection unanime des membres actuels avec Leipart comme président, Grassmann et Hermann Müller comme vice-présidents.

L'ordre du jour était ainsi liquidé et après un discours de clôture prononcé par le président du congrès, Brandes, les délégués de l'étranger prirent la parole pour exprimer leur satisfaction sur la belle marche du congrès. Et maintenant à l'œuvre. La situation, comparée à Nuremberg (1919) et Leipzig (1922) a passablement changé. Tandis qu'à Leipzig, il y avait à peu près un tiers des délégués orientés vers le communisme, au congrès de Breslau, la fraction communiste ne comptait plus que deux hommes. Malgré toute la peine que ces derniers se donnèrent pour manifester la plus grande opposition contre tous les points à l'ordre du jour, ils furent écoutés tranquillement, mais ne firent pas la moindre impression. Le congrès resta sur le terrain des réalités.

Voilà que par les décisions de Breslau, la voie des syndicats allemands se trouve tracée pour une période de trois ans; espérons qu'ils la suivront. Nous félicitons nos camarades allemands de l'assainissement qui vient de se réaliser. Il constitue la meilleure garantie pour le front unique du prolétariat mondial.



### Le coût de la vie.

Dates	Index*					
	Fonctionnaires	Ouvriers		Union suisse des sociétés de consommation	Offices de statistiques	
		qualifiés	non qualifiés		Bâle	Berne
1914 Juin .	100	100	100	100	100	100
1919 Juin .	—	—	—	254	—	—
1920 Juin .	—	—	—	239	205	—
1921 Juin .	210	209	207	210	188	—
1922 Juin .	157	155	154	157	168	166
1923 Juin .	166	165	163	161	148	169
1924 Janvier .	170	169	167	170	160	174
1924 Mars .	169	168	166	170	163	174
1924 Juin .	169	168	168	166	162	172
1924 Sept. .	167	166	165	166	162	172
1924 Nov. .	171	170	169	171	158	175
1924 Déc. .	170	170	168	172	157	174
1925 Janvier .	168	168	167	171	159	173
1925 Février .	167	168	168	168	156	175
1925 Mars .	167	167	167	169	157	174
1925 Avril .	165	165	165	169	156	172
1925 Mai .	164	165	165	167	155	172
1925 Juin .	166	166	167	168	155	171
1925 Juillet .	166	166	167	167	155	167
1925 Août .	164	164	164	165	154	167

\* Alimentation et combustible.